Envoyé en préfecture le 23/04/2021

Reçu en préfecture le 23/04/2021

Affiché le



ID: 073-217303221-20210414-D_48_2021-DE

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE VILLARODIN BOURGET

жжжжж Séance du 14 avril 2021

Membres en exercice : 11

Présents: 13

Votants: 15

Convocation transmise le 9 avril 2021

Public :

1

Secrétaire de séance : Alexandra Buisson

Le quatorze avril deux mille vingt et un à dix-sept heures trente à la mairie du Bourget, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. Gilles Margueron, Maire.

Tous les membres du conseil municipal en exercice sont présents, à l'exception de Mme Côte Marie-Claude – procuration à Alexandra Buisson et M. Soulier Thierry – procuration à Stéphane Bect.

Objet: TARIFS EAU POTABLE ANNEE 2021

M. le Maire indique à l'assemblée qu'il lui appartient de voter la part communale des tarifs de l'eau potable pour l'année 2021.

Après délibération, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Décide de réviser les tarifs précédents ;
- Précise que les tarifs appliqués pour l'eau potable seront les suivants :

	Eau
Abonnement (par unité de logement)	70,00 €
Prix du m3	0,85 €
Location de compteur (diamètre 15 à 30)	5,00 €
Location de compteur (diamètre 35 à 90)	23,00 €

- **Précise** qu'à ces prix s'ajoutent les taxes : TVA 5,5% ; parts Agence de l'Eau (prélèvement d'eau, pollution domestique et modernisation des réseaux de collecte) et redevance intercommunale d'assainissement ;
- **Ajoute** que la tarification ainsi définie s'applique à partir du 1er janvier21 et qu'en l'absence de délibération, elle sera maintenue les années suivantes ;
- **Charge** M. le Maire et M. le receveur municipal de l'exécution, chacun en ce qui le concerne, de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits et ont signé au registre, les membres présents.
Pour extrait conforme au registre.
A Villarodin-Bourget, le vingt aout deux mille dix-neuf.
Le Maire, Gilles Margueron